



Organisateur : Ski Club Cugnaux

**Fiche réservation Vide-greniers**  
**Samedi 18 Septembre 2021**  
**Avenue Léo Lagrange à Cugnaux**

**Fiche à renvoyer ou déposer avant le 13/09/2021, complétée et signée, accompagnée du règlement à :**

**Sandrine IANOTTO 88 Bld des Pyrenees 31270 Villeneuve-Tolosane**

Paiement par chèque (ordre Ski club) N° : .....  Paiement en espèce

**Paiement en ligne (réservation immédiate) : cliquer [ICI](#) ou voir [SITE](#)**

Je soussigné(e) Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... CP VILLE .....

Téléphone : ..... Email : .....@.....

Demande à participer en tant qu'exposant, au vide-greniers du sam. 18 septembre 2021.

**Nbre d'emplacements demandés** : ..... x **13,0 €** = ..... €

Emplacement extérieur non couvert = 2m\*4m

**Total à régler = ..... €**

**Nbre de repas réservés** : ..... x **5,50 €** = ..... €

(Sandwich avec grillade + boisson fraîche + chips **ou** dessert maison) avec priorité coupe-file.

Les véhicules seront garés sur des parkings extérieurs indiqués par le Staff le jour J.

J'ai lu et accepte le règlement qui m'a été communiqué (visible <https://skiclubcugnaux.fr>) et je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code pénal).

J'ai bien été informé(e) qu'en cas d'accident survenu sur le lieu du vide-greniers, je ferai intervenir ma propre responsabilité civile.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et, notamment, lorsque la totalité des emplacements a été attribuée. Sauf appel téléphonique de la part de l'organisateur, mon emplacement est acquis. Inscription par ordre chronologique d'arrivée des fiches.

**Pour répondre à la réglementation en vigueur, j'indique obligatoirement :**

1 - Pièce d'identité : Carte nationale d'identité ou Passeport (*barrer la mention inutile*)

2 - Numéro : ..... 3 - Date délivrance : .....

4 - Autorité qui a établi la pièce d'identité : .....

5 - N° immatriculation de mon véhicule 1 : ..... véhicule 2 : .....

Fait à ..... le .....

Mention manuscrite à reproduire :

"Lu et approuvé" + Signature

**CONTACT :** mail [videgrenier.scc@gmail.com](mailto:videgrenier.scc@gmail.com) ☎ **06 61 23 39 99** (Tel à partir du 01/09/2021)

**Informations :** site <https://skiclubcugnaux.fr> ou FACEBOOK [Ski Club Cugnaux](#)

## **Règlement du Vide-greniers organisé par le Ski Club de Cugnax le 18/09/2021 – Avenue Léo Lagrange à Cugnax.**

### **Participation des exposants :**

Le vide-grenier est ouvert uniquement aux particuliers et sous condition du respect de la réglementation en vigueur et du versement du prix de location de l'emplacement à l'ordre de Ski Club Cugnax.

- Aucun stand, autre que la vente d'objets usagés, ne sera accepté.
- Les stands de boissons et de restauration sont exclusivement réservés aux organisateurs.
- Le prix est fixé à 13 € l'emplacement. Aucune extension inférieure à un emplacement complet ne pourra être accordée.
- Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.

### **Attribution des emplacements :**

- L'accueil des exposants sera assuré sur l'avenue Léo Lagrange : un seul accès au site prévu côté résidence Loubayssens. **Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des exposants sur le site.**
- **Les emplacements non payés et les fiches de réservation incomplètes ne seront pas réservés.**
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser une implantation si elle ne correspond pas à l'objet du vide-greniers.

### **Installation des exposants :**

- Seuls les véhicules des exposants sont autorisés à pénétrer sur le site de la manifestation et cela uniquement pendant les plages horaires prévues pour les opérations de déchargement et de chargement sur le stand. En dehors de ces plages horaires, aucun véhicule ne sera admis dans l'enceinte de la manifestation.

- **La mise en place des exposants s'effectuera entre 6h et 8h00, le 18 septembre 2021.**
- Si vous désirez être à côté d'un autre exposant, vous arrivez obligatoirement ensemble, véhicule l'un derrière l'autre.
- Les exposants s'engagent à stationner, au plus tard à 8h30, à l'emplacement que leur indiqueront les organisateurs.
- **Les places non occupées à 8h30** seront redistribuées et aucun remboursement ne pourra être exigé.
- **La clôture de la manifestation est fixée à 17h00.** En cas de mauvais temps (pluie, etc.), seuls les organisateurs se réservent le droit d'avancer l'heure de clôture de la manifestation. La protection des stands en cas de mauvais temps est à la charge des exposants.
- En cas de désistement (même pour cause d'intempéries), les sommes versées restent acquises aux organisateurs.
- L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été accordé doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou sous locataire.

***Les exposants devront laisser leur emplacement vide et propre. Des containers pour les déchets seront à disposition sur le site.***

### **Responsabilité des organisateurs :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- en cas de vol ou de casse pouvant intervenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation
- en cas de litiges entre vendeurs et acquéreurs ;
- sur la nature des marchandises présentées ou vendues, seule la responsabilité de l'exposant est engagée en cas de non-respect d'une réglementation particulière concernant les marchandises présentées ou vendues.
- en cas d'accident provoqué par un véhicule présent dans l'enceinte de la manifestation, seule la responsabilité du propriétaire ou du conducteur du véhicule peut être engagée ; l'assurance du ski club couvre uniquement la responsabilité civile en qualité d'organisateur de la manifestation, chaque exposant veillera à garantir sa responsabilité civile personnelle pour sa participation au vide-grenier.

En cas de non-respect du présent règlement, les organisateurs sont seuls juges pour prendre toutes les dispositions nécessaires.

Les exposants, du fait de leur signature de la demande d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier, en cas d'événements imprévus, l'heure d'ouverture, la durée, ou annuler la manifestation sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité, ni remboursement.

### **Divers :**

- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans l'enceinte de la manifestation.
- Toute manifestation bruyante est interdite. - Les animaux doivent être tenus en laisse.
- La vente d'armes blanches ou de collection devra se faire dans le respect strict de la réglementation sur les armes en vigueur le jour de la manifestation. La vente d'armes blanches non mouchetées est interdite.
- Le présent règlement a été déposé à la Mairie de Cugnax. Conformément à la loi, une liste exhaustive des exposants est établie, et laissée à disposition de la gendarmerie ou le commissariat de police, pendant toute la durée de la brocante et transmise en mairie dans les huit jours suivant la manifestation.

### **AVERTISSEMENT AUX EXPOSANTS :**

Réglementation en vigueur régissant ce genre de manifestation : notamment le décret numéro 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif à la vente et à l'échange de certains objets mobiliers et la loi numéro 2008-776 du 4 août 2008 relative au développement et à la promotion du commerce.